



Centre Régional d'Etudes et d'Actions sur les Inadaptations et les handicaps  
 CS 60615 – 2 B, rue du Pâtis Tatelin 35706 RENNES CEDEX 7  
 Tél. 02.99.38.04.14 - Fax. 02.99.63.41.87  
 Mail : [creaibretagne@cegetel.net](mailto:creaibretagne@cegetel.net) Site : [www.creai-bretagne.org](http://www.creai-bretagne.org)

**Observation - Mutualisation - Réseau**

**Établissement ou service**

Après réunion d'une commission consultative en novembre 97, le bureau du CREAL a décidé de proposer, au choix des établissements, une souplesse dans les modes de calcul de la contribution volontaire.

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE MUTUALISEE AU C.R.E.A.I DE BRETAGNE  
2010**

<b>Établissement ou service</b>  Merci de nous indiquer l'adresse mail où nous pouvons vous adresser des informations.	Adresse où doivent être envoyées les publications régulières du C.R.E.A.I.  <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/> <hr style="border: 0; border-top: 1px solid black; margin-bottom: 5px;"/>
--	---

**AU CHOIX : 1er ou 2ème MODE DE CALCUL**

<b>1er</b>	Etablissement à prix de journée (sauf services AEMO)	Nombre de journées de présence prises en compte en 2009	= _____ jours	x 0,09 €	= _____ €.
<b>mode de calcul</b>	Services AEMO	Nombre de journées de présence prises en compte en 2009	= _____ jours	x 0,03 €	= _____ €.
	Services dont l'activité ne peut être calculée en fonction du nombre d'usagers (CMPP, SS, SPS, PF, Centres de formation)	Budget de fonctionnement pris en compte en 2009	= _____ €.	x 1/1000ème	= _____ €.

<b>2ème mode de calcul</b>		Masse salariale brute du service ou de l'établissement prise en compte en 2009	= _____ €.	x 1/1000ème	= _____ €.
----------------------------	--	--	------------	-------------	------------

		311 €. minimum si le calcul ci-dessus donne un résultat inférieur à 311 €.			= _____ €.
--	--	--	--	--	------------

*Contribution volontaire d'un établissement (conformément aux règles associatives, pour l'éligibilité au C.A et la réception de prestations du CREAL). Bordereau à photocopier en 1 exemplaire par établissement contribuant auquel le CREAL adressera les publications régulières. Merci de le retourner avec votre règlement.*

Date et signature :